

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

7 JUILLET 2021

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituelle des séances, mercredi le 7 juillet 2021. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Marco Lavoie et Monique Gravel et Cajetan Guay et Gilles Gaudreault sous la présidence de Madame Claire Gagnon, mairesse.

1. CONSTATATION DU QUORUM.

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19h00.

2021-07-01

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet d'ordre du jour.

PROJET ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum;
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2021;
4. Approbation des comptes à payer ; (221 602,85 \$);
5. Adoption du règlement 356 décrétant un emprunt de 314 490 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports Québec accordée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);
6. Adoption du règlement 357 sur la gestion contractuelle;
7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 358 visant à modifier le Règlement 353 portant sur la circulation des véhicules hors route;
8. Abroger la résolution 2017-08-08 relative à l'indexation de la rémunération du personnel électoral;
9. Autorisation à la directrice générale pour adresser les demandes auprès du Ministère des transports du Québec (MTQ) pour l'implantation de panneaux d'affichage;
10. Résolution visant l'acceptation de la démission de l'employée 14;
11. Acceptation de la soumission 01045 de Maps360 – Cartographie Google streetView de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs (4 426,54 \$ taxes incluses) ;
12. Projet du bâtiment d'accueil de la Base de plein air du lac Nairne – Entériner la soumission de Techno Pieux – teste de sol (350 \$ plus taxes);
13. Autorisation d'achats de quatre (4) portables ; (point reporté)
14. Demande d'aide financière – Communauté Saint-Aimé (point reporté);
15. Autorisation d'achat ou de location d'un jeu gonflable (montant maximum de 1 500 \$ taxes incluses) ;
16. Demandes de commandites :

- a) Regroupement de parents et ami (e)s de la personne atteinte de maladie mentale (50 \$) ;
- 17. Correspondance :
 - a) Résolution de remerciement – Municipalité de Saint-Siméon;
 - b) MAMH – Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);
- 18. Divers :
 - a) Présentation du Groupe Action jeunesse de Charlevoix;
 - b) Visite Députée – 5 projets;
 - c) Balado sur la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs
 - d) Triathlon
- 19. Suivi des dossiers par les membres du Conseil;
- 20. Période de questions;
- 21. Levée de la séance.

2021-07-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2021.

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2021.

2021-07-03

4. APPROBATION DES COMPTES À PAYER.

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer ainsi que les salaires du mois de juin 2021 au montant deux-cents-vingt-et-un-mille-six-cents-deux dollars et quatre-ving-cinq cents (221 602,85 \$) présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, sont acceptés et payés.

2021-07-04

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT 356 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 314 490 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS QUÉBEC ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL);

ATTENDU QUE ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa à l'article 1061.1 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU la confirmation de la subvention du ministère des Transports du Québec datée du 3 septembre 2020, afin de permettre la réfection du chemin du Lac Nairne ;

ATTENDU QUE la subvention est versée sur une période de 10 ans;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'emprunter la somme de 314 490 \$;

ATTENDU QUE l’avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 juin 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance soit le 2 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte règlement numéro 356, intitulé *Règlement décrétant un emprunt de 314 490 \$ afin de financer la subvention du Ministère des Transports Québec accordée dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)*.

2021-07-05

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 357 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QU’une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 2 février 2011 conformément à l’article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* »);

ATTENDU QUE l’article 938.1.2 *C.M.* a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle et que la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs désire se prévaloir de cette disposition en adoptant un règlement sur la gestion contractuelle bien que la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement ;

ATTENDU QUE le règlement doit minimalement prévoir des mesures à l’égard de six objets identifiés à la loi et, à l’égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus mais inférieure au seuil obligeant à procéder par appel d’offres public en vertu du *Code municipal* et qui peuvent être passés de gré à gré en vertu des règles adoptées par la Municipalité, prévoir des mesures pour assurer la rotation des éventuels cocontractants;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4^e alinéa de l’article 938.1.2 *C.M.*, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d’au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil obligeant à procéder par appel d’offres public en vertu du *Code municipal* et qu’en conséquence, l’article 936 *C.M.* (appel d’offres sur invitation) ne s’applique plus à ces contrats à compter de l’entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics ;

ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d’aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d’eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021 ;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l’article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une

dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après un appel d'offres public ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par Madame Monique Gravel lors de la séance du conseil tenue le 2 juin 2021 ;

ATTENDU QUE le projet de Règlement numéro 357 intitulé *Règlement sur la gestion contractuelle* a été déposé pour présentation au conseil le 2 juin 2021 par Madame Monique Gravel, pour une adoption ultérieure ;

ATTENDU QUE le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 357 intitulé *Règlement sur la gestion contractuelle*.

2021-07-06

7. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 358 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 353 PORTANT SUR LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE.

Monsieur Marco Lavoie, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera soumis à l'adoption, à une séance subséquente, le règlement numéro 358 visant à modifier le règlement 353 portant sur la circulation des véhicules hors route.
- dépose le projet du règlement numéro 358 intitulé *Règlement visant à modifier le règlement 353 portant sur la circulation des véhicules hors route*.

2021-07-07

8. ABROGER LA RÉOLUTION 2017-08-08 RELATIVE À L'INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL.

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution 2017-08-08 relative à l'indexation de la rémunération de personnel électoral et ce, conditionnel à la modification de la Loi.

2021-07-08

9. AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR ADRESSER LES DEMANDES AUPRÈS DU MINISTÈRE DU TRANSPORT DU QUÉBEC (MTQ) POUR L'IMPLANTATION DE PANNEAUX D'AFFICHAGE.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a adopté la résolution 2020-08-21 visant l'acceptation d'une offre de services de l'Atelier Vagabond pour la conception et la fabrication de panneaux d'affichage;

ATTENDU QU'il y a lieu de déposer des demandes auprès du Ministère des Transports du Québec (MTQ) afin d'obtenir leur autorisation pour l'implantation des panneaux d'affichage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE madame Lise Lapointe, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière, soit et est autorisée, à déposer la demande auprès du MTQ et à signer tout document nécessaire au suivi du dossier.

2021-07-09

10. RÉSOLUTION VISANT L'ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE L'EMPLOYÉE NUMÉRO 14

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu la lettre de démission de l'employée numéro 14;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte la démission de l'employée numéro 14 en date du 28 mai 2021.

2021-07-10

11. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION 01045 DE MAPS360 – CARTOGRAPHIE GOOGLE STEETVIEW DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs rencontre depuis quelques années diverses problématiques de localisation sur Google;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services portant le numéro 00001045 de l'entreprises Maps360 pour effectuer des travaux de cartographie Google StreetView;

ATTENDU QUE l'offre de services prévoit notamment les travaux de cartographie Google StreetView suivants :

- Pré-production ;
- Production avec la technologie StreetView de Google ;
- Post-production;
- Inclusion;

ATTENDU QUE l'offre de services se chiffre 4426,54 incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte l'offre de service no 00001045 de l'entreprise Maps360 au montant de 4 426,54 incluant les taxes.

2021-07-11

12. PROJET DU BÂTIMENT D'ACCUEIL DE LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE – ENTÉRINER LA SOUMISSION DE TECHNO PIEUX – TEST DE SOL

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs désire procéder à l'implantation d'un bâtiment d'accueil à la Base de plein air du lac Nairne;

ATTENDU QUE suite à la réception de l'offre de services de l'entreprise Techno Pieux Charlevoix Inc. no 28-06-2021 deux 2 tests visant la capacité portante du sol, ont été effectués en prévision de la construction dudit bâtiment;

ATTENDU QUE cette offre de service s'élève à un montant de 350 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil entérine les travaux effectués à la Base de plein air du lac Nairne conformément à l'offre de service de Techno Pieux Charlevoix Inc. au montant de 350 \$ avant taxes.

13. AUTORISATION D'ACHAT DE 4 PORTABLES

POINT REPORTÉ

14. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – COMMUNAUTÉ SAINT-AIMÉ

POINT REPORTÉ

2021-07-12

15. AUTORISATION D'ACHAT OU DE LOCATION D'UN JEU GONFLABLE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-désire procéder à l'achat ou à la location d'un jeu gonflable de seconde main;

ATTENDU QUE la sélection du jeu gonflable usagé doit prévoir un achat ou une location ne dépassant pas 1 500 \$ incluant les taxes;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder à l'achat ou à la location d'un jeu gonflable au montant maximal de 1 500 \$ incluant les taxes.

2021-07-13

16. DEMANDE DE COMMANDITE

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer une commandite de 50 \$ au Regroupement de parents et ami (e) s de la personne atteinte de maladie mentale.

2021-07-14

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 20h02.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 7 juillet 2021, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.